



SNT

SYNDICAT
NATIONAL
DES
TERRITORIAUX

Ensemble et pour tous



22 septembre 2022

NOUVEAU REPORT DE LA REVALORISATION

DES PRIMES ET PROMOTIONS/AVANCEMENTS : RETROPEDALAGE* !

Contrairement au communiqué de la DRH du 13 juillet dernier qui annonçait pour 2022 une campagne de revalorisation « volontariste » des rémunérations*, le CD a affirmé hier être « obligé » de mettre en œuvre le SEGUR au CD 78 pour les agents du secteur médico-social et, à ce titre, être « contraint » de reporter l'application de son projet de revalorisation salariale.

- **OÙ EST LA RECONNAISSANCE DES MÉTIERS MÉDICO-SOCIAUX SI ON NE L'APPLIQUE QUE PAR OBLIGATION ?**
- **Que devient le plan de PROMOTION/AVANCEMENT et la RÉVISION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (IFSE) 2022 pour l'ensemble des agents ? Quels montants et quand ?**

QUID DE LA CONVERGENCE AVEC LE 92, EN MATIÈRE DE POLITIQUE RH (le CD 92 ayant été plus volontariste) ?

POUR LAISSER UNE DERNIÈRE CHANCE AU DIALOGUE SOCIAL, la CFE-CGC a demandé l'examen de ces questions dès la prochaine réunion de concertation/négociation du 27 septembre. La CFE-CGC défend :

1. **Une enveloppe dédiée à la revalorisation des contractuels,**
2. **Une hausse significative pour le plan de promotion/avancement et le régime indemnitaire,**
3. **L'extension du SEGUR aux agents administratifs du secteur médico-social,**
4. **Une négociation salariale afin de garantir le maintien du pouvoir d'achat et la reconnaissance professionnelle.**